

Début : 14h45 – Fin : 16h30

Etaient présents :

SNES-FSU :

- Nathalie Dehez, secrétaire générale de la section SNES de Paris
- Géraldine Duriez, responsable PsyEN académie de Créteil
- Catherine Deana, responsable PsyEN académie de Paris
- Aude Lemoussu, responsable PsyEN académie de Versailles
- Catherine Remermier, représentante au SPRO - FSU île de France

Administration :

- Jean Marie Pelat, secrétaire général région académique Ile de France
- Laurent Hugot, DRAIO
- Gaspard Azema, directeur de cabinet du recteur (qui quittera la séance précocement)

Introduction et tour de table :

Cette audience avait été sollicitée en octobre 2019. Sans réponse du recteur, nous avons renouvelé notre demande en janvier 2020.

Nathalie Dehez a rappelé le cadre de cette demande d'audience, qui faisait suite aux premières consultations des organisations syndicales par le ministère : l'attente des annonces du ministre, l'inquiétude des collègues quant à la fermeture annoncée des CIO dans le rapport Charvet, le transfert des missions ou partie de missions de la Dronisep...

Réforme territoriale et CTA

M.Pelat a rappelé la loi du 16 janvier 2015 portant sur la réforme territoriale et créant ainsi des régions académiques. Il a déploré le vote quasi unanime des organisations syndicales contre les propositions en CTA (*Note du SNES : l'UNSA et se sont abstenues*).

Une photographie des missions des personnels des rectorats a été faite et aucune mobilité n'est imposée, même si elle reste possible. Selon M. Pelat, l'intérêt est créer une **synergie et une valeur ajoutée** avec un travail renforcé avec la région. Il faut tenir compte des différences de territoires, il y a des spécificités, tout ne peut pas être uniforme.

Note du SNES : il y a un risque évident d'alourdir les charges car du temps de réunions et de transferts d'éléments va être ajouté aux missions déjà existantes sans augmentation de personnel.

Dronisep et rapport Charvet:

Pour rappel, des conventions ont été signées entre recteurs et régions, indiquant les modalités de transfert financier sur 3 ans.

Pour l'Ile de France, l'équivalent de 38 ETP (emplois temps plein) a été versé à la région qui garde la totale autonomie sur ces fonds et sans obligation de réemploi des personnels.

Sur les 22 postes à la Dronisep, il en resterait entre 11 et 15. De nombreux contractuels ne seront peut-être pas repris. La directrice de l'Onisep invite les personnels à regarder si d'autres postes pourraient les intéresser.

M. Pelat insiste beaucoup sur l'accompagnement personnalisé : les souhaits et contraintes des collègues seront écoutés et certains pourront être gardés en surnuméraire jusqu'à la fin de la période transitoire au cas où rien n'aura été trouvé pour eux.

Quand nous parlons de la violence ressentie par certains personnels sur la perte notamment de leur emploi, M. Pelat insiste sur le fait que nous ne devons pas utiliser ce terme car il ne s'agit pas de violence. Un fonctionnaire n'a pas vocation à garder son emploi (NB : veut-il dire son poste ?) toute sa vie. L'administration a une obligation d'accompagnement et il insiste sur la mobilité qui peut être positive.

NB du SNES : la mobilité peut être positive en effet si elle est choisie

Nous nous interrogeons sur l'affaiblissement de l'Onisep (moins de personnels) et sur la possibilité ou non d'assurer un service public de qualité dans ces conditions. M. Hugot assure que cette question est au cœur des réflexions.

M. Pelat nous affirme que la régionalisation n'éloigne pas le service de l'élève, au contraire. Le maillage reste identique. Quand nous nous parlons des CIO, il certifie que « pour le moment, personne n'est éloigné de la proximité et que l'arbitrage sur les CIO n'est pas encore fait ».

Selon lui, « le rapport Charvet n'est qu'un rapport ». Il estime que la question est complexe et c'est pour cette raison que le ministre n'a pas encore tranché.

Nous intervenons sur les postes de DCIO gelés sur l'académie de Versailles car en attente, selon le secrétaire général, des suites du rapport Chavet. Pour M. Pelat, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, ce n'est qu'une sécurité pour les personnels au cas où. La question est donc posée s'il doit y avoir inquiétude pour les CIO. La réponse est qu'un point d'équilibre doit être trouvé et que le CIO peut prendre « des formes différentes » (M. Pelat).

M. Hugot intervient pour affirmer qu'il est bien conscient que notre travail repose en grande partie sur le collectif que représente le CIO tel qu'il existe dans sa forme actuelle et que le CIO est plus complexe qu'un simple lieu d'information.

Convention avec la région ile de France :

Catherine Remermier prend la parole pour demander où en sont les avancées de la convention depuis les assises de l'orientation en octobre 2019 auxquelles la FSU a participé en faisant de nombreuses propositions (pas de modification malgré tout de la version première).

Au sujet du site, les bassins d'emploi ne doivent pas être le seul schéma d'entrée (différence significative d'attractivité des métiers en tension selon les bassins). Le public scolaire reste spécifique, l'entrée en formation doit être privilégiée et le diplôme reste la porte de sortie importante (l'insertion avec un bac pro est meilleure que sans diplôme et gagne 20 points avec un BTS).

M. Pelat en convient et ajoute que c'est un travail collaboratif exigeant avec la région qui est en train de se faire.

Le site Oriane : problèmes au niveau de l'architecture, du doublon qu'il forme avec l'Onisep, du contenu non à jour ainsi que les tests sans valeur scientifique ni validité qui risquent de tromper les utilisateurs.

La mission de la région reste l'information sur les formations et les métiers, pas l'accompagnement qui reste la compétence de l'état.

Il faut donc labelliser les organismes, vérifier s'ils respectent la neutralité et qu'ils soient exempts de conflits d'intérêts.

M. Hugot insiste sur le fait qu'il est important que les psychologues répondent quand il demande des renseignements sur des associations. Il annonce que des discussions sont en cours. La prochaine commission SPRO sera consacrée à l'orientation scolaire le 31 Janvier et la convention devrait être présentée au CREFOP fin mai.

Décrochage et rapport Charrière :

Le rapport de la députée Sylvie Charrière concerne les 16-18 ans et le décrochage scolaire. Selon les préconisations de ce rapport, cette mission doit revenir aux missions locales et parle de fermeture des CIO ainsi que d'affectation des PsyEN dans les lycées.

Dans l'académie de Créteil et de Lyon, l'inspection générale a organisé des rencontres avec les chefs d'établissement pour présenter le rapport alors qu'il n'est pas officialisé. Cette démarche inquiète car les inspecteurs généraux ont déjà annoncé aux chefs d'établissements qu'il fallait appliquer le rapport ce qui revient à modifier les missions des DCIO et à écarter les DCIO des instances actuelles (PSAD).

M. Pelat insiste sur le fait que les modalités d'organisation peuvent changer sans que le sens des missions le soit. Il faut faire des choix car les ressources ne sont pas illimitées : nous devons donc être capable de distinguer l'essentiel et le périphérique.

Note du SNES : la régionalisation sert surtout à éviter les doublons, espérons que les psychologues ne soient pas les grands perdants de cette culture de l'épurement. L'objectif reste bien d'externaliser le plus possible de missions assurées par l'Etat, voire les services qui les assurent. La nouvelle loi de décentralisation qui devrait être rendue publique en mai risque d'aggraver les tendances actuelles.